



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 2 mai 2016

Délibération n° 2016-1159

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Filières cleantech - Attribution de subventions aux pôles de compétitivité et cluster cleantech pour leur programme d'action 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 2 mai 2016****Délibération n° 2016-1159**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Filières cleantech - Attribution de subventions aux pôles de compétitivité et cluster cleantech pour leur programme d'action 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les "cleantech" se définissent comme les produits et services permettant d'optimiser les consommations de ressources naturelles, et/ou de mesurer et réduire les impacts environnementaux des activités humaines. Plusieurs filières industrielles ou secteurs d'activités sont aujourd'hui identifiés comme tel et connaissent un dynamisme fort.

Depuis 10 ans, certains pôles de compétitivité et clusters, comme Axelera, LUTB Transport and Mobility Systems, Tenerrdis, Techtera, Cluster Lumière, animent cet écosystème local composé d'un tissu académique d'excellence (CNRS, INSA, IRSTEA, etc.) ainsi que des équipements structurants labellisés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (plateformes mutualisées d'innovation, instituts de transitions énergétiques, etc.) en matière de technologies environnementales.

Les actions poursuivies par les pôles de compétitivité Axelera, LUTB TMS, Techtera ainsi que le Cluster Lumière, depuis leur création en 2005 pour les pôles de compétitivité et en 2008 pour le cluster Lumière, présentent les principaux résultats suivants pour le territoire :

- le soutien à des projets collaboratifs de recherche et développement, l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) vers l'innovation, la structuration de projets labellisés dans le cadre du programme d'investissement d'avenir qui permettent de mobiliser les facteurs principaux de la compétitivité et de générer de la croissance et des emplois au sein des adhérents des pôles,
- une forte implication des grands groupes et une plus grande proximité avec la Métropole de Lyon avec des objectifs partagés au titre de la politique de développement économique,
- une plus grande reconnaissance de l'image de Lyon, dans les filières soutenues,
- le renforcement de l'attractivité de la Métropole lyonnaise via de nombreuses implantations d'entreprises et d'établissements,
- la création de grands projets structurants, avec notamment les plateformes d'innovation Axel'One, l'institut de transition énergétique SuperGrid, les projets d'équipements scientifiques dans le cadre du CPER (SYSPROD, TRANSPOLIS, etc.).

Ces différentes structures sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leurs programmes d'actions pour l'année 2016.

**1 - Objectifs de la Métropole de Lyon**

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, a identifié, depuis 2008, les cleantech comme un ensemble de filières d'excellence, soutenant la création d'emplois et de valeurs pour le territoire.

Son appui à ces filières « cleantech » s'est progressivement structuré à travers le soutien aux pôles de compétitivité, le soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement labellisés par ces pôles dans le cadre du fonds unique interministériel (FUI), le soutien aux projets d'équipements de recherche dans le cadre du contrat de plan État Région, ainsi que le soutien aux plateformes, autant de projets issus de la dynamique impulsée par les pôles de compétitivité.

Pour cela, on a été fixés 3 niveaux de priorité relatifs aux filières soutenues : les filières chimie, mobilité, et énergie ; les filières matériaux, métrologie et recyclage ; les filières ingénierie, bâtiment durable, sites et sols pollués ainsi qu'eau et assainissement.

Le soutien aux cleantech vise notamment à :

- contribuer au développement de ces filières ayant un poids économique considérable sur le territoire,
- promouvoir un développement économique respectueux de l'environnement,
- soutenir les technologies innovantes qui permettront à l'industrie de se renouveler et de perdurer, assurant ainsi la pérennité du tissu économique local,
- encourager les actions visant à réussir la transition énergétique vers des énergies décarbonnées,
- se positionner au plus près des technologies pouvant permettre de répondre aux défis sociétaux dans le cadre des compétences de la collectivité,
- capitaliser sur les compétences académiques d'excellence présentes sur le territoire et de les mettre au service du tissu économique local,
- encourager l'innovation dans un secteur porteur, afin d'améliorer la compétitivité des entreprises aux niveaux local, national et international.

Les actions conduites par les pôles de compétitivité Axelera, LUTB TMS, Tenerrdis, Techtera et le Cluster Lumière s'accordent pleinement avec les priorités sectorielles de la stratégie Cleantech de la Métropole. Leur action renforce les liens entre les milieux académiques et industriels, stimule les collaborations notamment en matière de recherche et développement (R&D) et concourt à développer l'innovation et la collaboration entre grands groupes et petites et moyennes entreprises et à accompagner la croissance des PME, renforçant ainsi leur ancrage territorial et la création d'emplois.

## **2 - Propositions de financement pour l'année 2016**

### ***Pôle de compétitivité Axelera***

La Région Auvergne-Rhône-Alpes se place au premier rang français de production industrielle chimique avec un chiffre d'affaires de 82,4 milliards €. La densité du tissu productif, l'intensité de l'activité de recherche et d'innovation ainsi que la qualité du bassin d'emploi donnent au pôle Axelera des moyens propices pour la mise en œuvre de sa stratégie visant à conjuguer chimie et environnement. Axelera représente un atout essentiel dans la politique de développement économique en faveur des cleantech que la Métropole met en œuvre. Fin 2015, le pôle compte 318 adhérents, dont 245 entreprises parmi lesquelles 123 PME et 64 acteurs académiques de recherche et /ou formation.

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015**

Par délibération n° 2015-0202 du 23 mars 2015, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 € au profit d'Axelera dans le cadre de son programme d'actions 2015.

Le plan d'actions 2015 s'est traduit par :

- l'émergence, la labellisation et le financement de projets de R&D, la labellisation et l'accompagnement à la mobilisation de financements pour 29 projets de R&D collaboratifs, dont 9 projets financés dans le cadre du FUI, ainsi que l'organisation de journées de valorisation et de promotion de projets terminés et en cours,
- le développement de l'offre de services aux PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) comprenant l'accompagnement des start-up à la levée de fonds (via l'Axelera Invest Club), l'organisation de séances de sensibilisation et formation sur les leviers de l'innovation et sur la propriété intellectuelle, l'accompagnement à l'export, la mise en réseau (jeudis d'Axelera),

- le développement d'actions orientées vers le développement de liens commerciaux entre PME et grands groupes via notamment plusieurs réunions de l'Axelera business club,
- l'intensification des relations avec le milieu académique : mise en place de contacts avec les sociétés d'accélération et de transfert de technologie (SATT) et les instituts Carnot,
- des liens renforcés avec les territoires, notamment La Métropole, dans le cadre de la promotion de l'Appel des 30 et de l'organisation de BigBooster,
- la conduite d'actions de développement à l'international notamment en Europe avec la participation à plusieurs projets et partenariats public-privés européens, ainsi que via l'approfondissement des relations avec les clusters partenaires, l'organisation de missions collectives à l'étranger,
- des actions de mise en visibilité du pôle et de la filière.

#### **b) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel**

Le pôle continuera en 2016 à déployer sa feuille de route stratégique, finalisée en 2013. Les efforts porteront notamment sur la création de valeur et le développement à l'international. Les actions du pôle se déclineront comme suit :

- un accompagnement à la structuration et à la mise en œuvre de projets de R&D ainsi que missions d'appui stratégique à l'innovation,
- une étude auprès des adhérents afin de recueillir leurs attentes et adapter l'offre de services du pôle,
- la conduite d'un travail sur l'élaboration d'un livret de compétences pour les entreprises du pôle à des fins commerciales (en partenariat avec l'EM Lyon),
- la poursuite du travail autour de la formation et de l'évolution des compétences à travers la mise en place d'un groupement d'employeurs pour la filière chimie environnement et en lien avec la filière santé et la diffusion du guide de l'accompagnement de l'encadrant de thèse,
- le renforcement des actions du pôle en matière de développement économique : déploiement de l'Axelera Invest Club pour réunir les investisseurs et sensibiliser les PME sur les levées de fonds, la poursuite de l'Axelera Business Club,
- le renforcement des actions à l'international notamment en Europe (Belgique, Allemagne, Suisse) pour ainsi augmenter la visibilité de la filière chimie environnement,
- la contribution du pôle au développement du territoire rhônalpin, en s'impliquant dans les thématiques territoriales liées à la filière et en contribuant à la promotion et aux événements du territoire en complémentarité avec les acteurs existants.

Le budget prévisionnel d'Axelera pour l'année 2016, d'un montant de 1 741 841 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais généraux	65 000	cotisations	427 900
personnel salarié	521 131	prestations	62 200
personnel détaché	297 750	participation adhérents et partenaires	137 984
locations	49 912	personnel détaché / part chargée membres fondateurs	117 000
honoraires prestataires	20 000	partenariats	10 000
impôts et taxes	10 000		
actions stratégie	104 100	État	276 000
actions innovation, écosystèmes	70 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	154 000
actions adhérents et compétences	70 000	Métropole de Lyon	107 000
développement international	442 948	Communauté d'agglomération de Grenoble Métro	25 000
promotion et communication	91 000	Conseils départementaux (26, 42, 38)	25 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes (plan de développement international, Friches, Projet « groupement d'employeurs »)	326 007
		projet Européen SCOT (Smart CO2 Transformation)	73 750
<b>Total</b>	<b>1 741 841</b>	<b>Total</b>	<b>1 741 841</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit de l'association Axelera pour l'année 2016 (soit une baisse de 3 % par rapport à 2015). Ce financement est destiné à soutenir les actions d'animation et de promotion locales et internationales du pôle ainsi que les actions de soutien au développement des PME mises en œuvre par l'association Axelera.

### **Pôle de compétitivité LUTB Transport & Mobility Systems**

Le secteur du véhicule industriel et de l'automobile représente 31 000 emplois sur le territoire de la Métropole. Renault Trucks et Iveco sont les 2 plus gros employeurs du secteur avec un ensemble de près de 6 000 salariés sur le territoire de la Métropole.

LUTB TMS est une association créée fin 2005. Elle regroupe un pôle de compétitivité, LUTB Transport & Mobility Systems (anciennement Lyon Urban Trucks and Bus), axé sur les transports collectifs de personnes et de marchandises ainsi que le cluster régional visant à promouvoir et fédérer les acteurs de la filière automobile de la Région Rhône-Alpes. Ayant participé activement à la création du pôle, la Communauté urbaine, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, est l'un de ses membres fondateurs.

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015**

Fin 2014, le pôle comptait 185 adhérents contre 180 fin 2013. Par délibération n° 2015-0202 du 23 mars 2015, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de LUTB dans le cadre de son programme d'actions 2015. Les principales actions du pôle ont permis en 2015 de :

- poursuivre le travail d'émergence et de labellisation de projets de R&D, via les réunions régulières de la commission scientifique et technique, ainsi que les 15 think tanks organisés sur l'année. 15 projets collaboratifs ont été labellisés en 2015,
- poursuivre le travail d'animation du réseau via les rendez-vous LUTB RAAC (3 organisés en 2015),
- conforter la visibilité et la reconnaissance nationale et internationale du pôle et de ses adhérents, via la participation à des salons et à des réseaux européens (Polis) ainsi que l'organisation des Automotive Techdays,
- travailler sur l'émergence de démonstrateurs, notamment dans le cadre de partenariats avec des territoires (Grand Genève, la Métropole, etc.) ainsi que sur la mise en place de démonstrateurs passant en phase opérationnelle (le démarrage du projet City Logistics sur la logistique du dernier kilomètre, les premiers véhicules

testés dans le cadre du projet Equilibre qui concerne l'expérimentation de transport de marchandises avec des véhicules au gaz démarreront leurs tests en 2015),

- d'intensifier les efforts du pôle en matière de transport de marchandises et particulièrement de logistique urbaine via le rapprochement avec les pôles et clusters travaillant sur ces domaines.

#### **b) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel**

En 2016, le pôle poursuivra son action de déploiement stratégique. Le plan d'actions se décline comme suit :

- renforcer l'usine à produits et stimuler l'innovation via la mise en place de 15 think tanks annuels sur les 5 programmes de recherche, la labellisation des projets en comité scientifique et technique, des appels à projets innovation, des sessions de sensibilisation à la propriété industrielle,

- animer le réseau des membres et partenaires via 3 « rendez-vous LUTB-RAAC » et les actions de sensibilisation,

- concevoir et organiser les journées scientifiques du pôle LUTB-TMS afin de valoriser les compétences des membres du pôle auprès des clients et institutionnels,

- organiser les « Automotive Techdays » au mois de novembre afin de promouvoir l'innovation partenariale, la performance industrielle du territoire,

- animer l'écosystème du pôle et son ancrage territorial en relation avec les pôles de compétitivités français actifs sur les thématiques de la logistique et des transports,

- renforcer les actions relatives au transport de marchandises, via :

. la mise en place de démonstrateurs, tels que le projet Equilibre, des actions de valorisation des projets sur les briques applicables, par les actions communes avec des acteurs de la logistique, des infrastructures, des collectivités,

. l'implication dans des projets territoriaux relatifs à cette thématique : expérimentation dans le cadre du projet Equilibre, candidature à des projets européens sur la thématique du transport de marchandises,

. le développement de partenariats avec des clusters et pôles actifs dans le transport de marchandises ;

- poursuivre et renforcer les actions en matière de formation et notamment la mise en place de l'Institut du transport et de la mobilité urbaine,

- participer à la mise en œuvre de divers projets sur le territoire : soutien à CityLogistics, suivi de Transpolis, candidatures à des projets européens, etc.

Le budget prévisionnel de LUTB TMS pour l'année 2016, d'un montant de 1 592 600 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
actions de pilotage, gouvernance, reporting	317 080	cotisations	172 800
innovation et animation du réseau	790 641	valorisations	852 525
accompagnement de groupes d'entreprises	484 879	État	125 855
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	385 020
		Métropole de Lyon	56 400
<b>Total</b>	<b>1 592 600</b>	<b>Total</b>	<b>1 592 600</b>

Il est proposé d'accorder une subvention, à l'association LUTB-TMS, à hauteur de 56 400 € (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015). Ce financement est destiné à soutenir le plan d'action 2016 de l'association, notamment les actions d'animation et de montage de projets du pôle ainsi que ses actions de promotion locale et internationale et le renforcement des actions dans le transport de marchandises.

#### **Pôle de compétitivité Techtera**

Techtera est le pôle de compétitivité des textiles techniques et matériaux souples depuis juillet 2005. Au sein de la région Rhône-Alpes sont produits 12,5 % du tonnage européen des textiles fonctionnels, représentant un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros et environ 10 000 emplois. Le tissu d'entreprises innovantes est très dynamique, le pôle compte plus d'une centaine d'adhérents. Cette position de leader européen est confortée par la présence d'acteurs académiques et de centres techniques reconnus :

l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH), l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA), l'Université Claude Bernard.

L'ambition stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle basée sur 3 axes complémentaires : soutenir l'innovation technologique et lever les verrous technologiques, organisationnels, structurels ou de marché ; faciliter la montée en puissance de l'innovation dans les toutes petites entreprises (TPE) et PME en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur ; porter les innovations sur les marchés en développement.

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015**

Par délibération n° 2015-0202 du 23 mars 2015, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2015.

Au 31 décembre 2015, Techera comptait 116 membres contre 105 fin 2013. Les principales actions du pôle se sont traduites par :

- l'organisation de 10 ateliers compétitivité autour notamment des thématiques suivantes : le textile dans les programmes de financement européen, le sport et l'électronique (textile instrumenté),
- l'organisation d'atelier innovation autour des LEDs (en partenariat avec le cluster Lumière), autour des capteurs, et des technologies de transmission d'information sans contact (RFID),
- l'organisation d'ateliers grands comptes, dont un avec Transdev au cours duquel 5 entreprises textiles ont proposé leur offre de services,
- l'organisation d'un atelier de valorisation autour du programme « Toucher-créer » (découverte sensorielle des œuvres des musées) qui s'est terminé,
- la signature d'un accord de coopération entre les gouvernements français et japonais consacrant les collaborations entamées depuis la création du pôle avec le Japon,
- des actions de communication : la diffusion de lettres d'informations, l'alimentation du blog en français et anglais, la diffusion des communiqués de presse liés aux projets de recherche et développement,
- la participation à des salons tels que le salon INDEX en Suisse,
- la participation à l'événement de la filière organisé par Unitex : Textival,
- l'obtention du label gold des clusters,
- l'organisation d'une mission au Japon dans le cadre du projet européen Textile 2020.

#### **b) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel**

Dans la continuité des actions portées en 2015, le pôle Techtera interviendra en 2016 sur :

- la gestion de la propriété industrielle pour la filière textile à travers ECOLASTANE avec la mise en place d'un plan d'exploitation de cette propriété industrielle et notamment la participation au salon KUNSTOFF,
- le renforcement des plateformes régionales permettant le développement de nouveaux matériaux (tels qu'Axel'One) et permettant de faciliter l'implantation d'entreprises,
- l'accompagnement de projets collaboratifs de recherche et développement du montage jusqu'au financement,
- la sensibilisation des adhérents aux guichets européens avec un objectif de 5 bénéficiaires en 2016,
- des actions de communication et de valorisation : la refonte du site internet, la diffusion de lettres d'informations en anglais, rapports d'activité et success stories en anglais,
- l'organisation d'une dizaine d'« ateliers » répartis sur les thématiques des axes stratégiques du pôle et en partenariat avec les autres pôles de compétitivité et clusters de l'agglomération : atelier innovation (dont un autour de la valorisation des déchets textiles), ateliers valorisation de projets terminés, ateliers grands comptes, atelier compétitivité,
- l'appui à l'organisation de l'événement Textival, la convention d'affaires régionale des entreprises textiles,

- le lancement d'actions qui accompagnent les entreprises pour porter leurs innovations sur des marchés en développement : lancement des ateliers réseau textile, appréhensions et conseils autour des marchés du textile, accompagnement sur la mise en marchés des produits issus de la recherche et développement collaborative (Crédit impôt innovation).

Le budget prévisionnel de Techtera pour l'année 2016, d'un montant de 1 251 410 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
budget de fonctionnement		produits de gestion	
salaires et charges	640 302	cotisations	260 000
frais généraux	111 600	Success fees (prime de succès)	58 212
actions spécifiques	69 880	prestations (dont part Entreprises du Plan de développement international)	104 540
plan de développement international	292 090	Unitex	70 000
Ecolastane	17 538		
contributions volontaires en nature	120 000	contribution volontaire en nature	120 000
		État	161 200
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	391 842
		Métropole de Lyon	70 500
		Ecolastane	4 766
		Eurotech	7 350
		Conseil général 26	3 000
<b>Total</b>	<b>1 251 410</b>	<b>Total</b>	<b>1 251 410</b>

Il est proposé d'accorder à l'association Techtera une subvention à hauteur de 70 500 € (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015). Ce financement est destiné à soutenir le plan d'action 2016 de l'association, notamment les actions d'animation et de montage de projets de recherche et développement du pôle ainsi que les actions d'accompagnement à la mise sur le marché via le crédit d'impôt innovation.

### ***Pôle de compétitivité Tenerrdis***

Tenerrdis (Technologies énergies nouvelles énergies renouvelables Rhône-Alpes Drôme Isère Savoie) est le pôle de compétitivité des nouvelles technologies de l'énergie labellisé en 2005. Le pôle accompagne les entreprises rhônalpines sur les marchés des énergies décarbonnées. En tant que pôle de compétitivité, Tenerrdis encourage les partenariats entre les entreprises, les centres de recherche et de formation et les acteurs institutionnels pour développer des projets créateurs de compétences, d'activités et d'emplois. La stratégie de Tenerrdis repose sur 3 objectifs majeurs : l'accompagnement des projets collaboratifs innovants de recherche et développement (dans le cadre des appels à projet du FUI notamment), l'insertion des PME dans les écosystèmes existants des nouvelles technologies de l'énergie (réseaux partenariaux, etc.), la valorisation des atouts technologiques du pôle et de ses adhérents à l'international.

Tenerrdis agit sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie, de la production à la gestion, en passant par le stockage autour des 6 filières industrielles suivantes : solaire, efficacité énergétique dans le bâtiment, hydrogène énergie, hydraulique, biomasse, gestion des réseaux et stockage électrique.

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015**

Par délibération n° 2015-0202 du 23 mars 2015, le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de Tenerrdis dans le cadre de son programme d'actions 2015.

Au 31 décembre 2015, Tenerrdis comptait 192 adhérents. Les principales actions du pôle se sont traduites par :

- l'accompagnement des entreprises dans le montage de projets de recherche et développement collaboratifs,
- la mise en œuvre de projets démonstrateurs, notamment le projet Hyway et le suivi des projets régionaux tels que GreenLys, Smart Electric Lyon,
- la sensibilisation des adhérents aux aspects non technologiques de l'innovation en s'appuyant sur les offres d'autres réseaux (pôles, clusters, KIC, ARDI, etc.) et en s'appuyant si nécessaire sur les outils existants, comme le plan PME de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Tenerrdis prévoit notamment d'organiser une journée commune avec le pôle Axelera sur la biomasse,
- l'organisation d'événements de réseaux tels que la journée open innovation, les rencontres adhérents afin de renforcer la mise en relation des entreprises avec d'autres entreprises et avec les donneurs d'ordre,
- le développement et la structuration d'un réseau d'acteurs financiers (banques, Business angels, KIC, sociétés de capital-risque, SATT) pour conseiller et orienter les entreprises dans leurs projets, contribuer aux réflexions nationales telles que le plan industriel « Réseaux électriques intelligents »,
- en 2015, Tenerrdis a obtenu la labellisation gold,
- dans le cadre de sa stratégie « internationale » : Tenerrdis réalise une veille technologique dans les pays à haut niveau de maturité technologique, propose des missions collectives de veille, la mobilisation du réseau international cleantech network (ICN), la mise en œuvre d'une offre globale à l'export dans les pays du Maghreb, l'accueil de délégations étrangères, la participation collective à des salons tels que le salon EUW (en Autriche).

#### **b) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel**

Le programme d'actions 2016 du pôle Tenerrdis portera notamment sur les aspects suivants :

- suite aux conclusions de la COP21 en décembre 2015, le pôle souhaite tisser des liens durables avec les territoires dans l'objectif de créer de la valeur durable afin d'apporter des solutions innovantes aux problématiques de la transition énergétique,
- l'accélération du déploiement de l'Enernet (internet de l'énergie) : l'Enernet doit permettre de conjuguer économie d'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables. L'objectif pour Tenerrdis est de rassembler les acteurs autour d'une vision commune, de développer et diffuser l'expertise Enernet du pôle, de se mobiliser autour de projets structurants (Institut Smart Grid, etc.),
- le développement international afin d'améliorer la visibilité et la notoriété du pôle et de ses membres sur la scène internationale et d'augmenter la capacité du pôle à créer de la valeur,
- plus généralement, la poursuite des missions classiques de mise en réseaux, d'accompagnement au montage de projets collaboratifs sur les filières solaire, efficacité énergétique, biomasse, hydrogène, hydraulique, réseaux et stockage de l'énergie et s'emploiera à explorer les nouvelles opportunités que sont le power-to-gas et l'éolien.

Le budget prévisionnel du pôle Tenerrdis pour l'année 2016, d'un montant de 1 119 470 € est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Budget de fonctionnement		Produits de gestion	
salaires et charges	541 618	cotisations	470 000
achats	100 670	prestations parrainage	23 693
services extérieurs	53 000		
autres services extérieurs	410 682		
impôts et taxes	7 500		
dotations aux amortissements	6 000		
		subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	236 374
		subvention Métropole de Lyon	37 600
		subvention Conseils départementaux 26, 38, 73, 74	50 000
		subvention Communes	71 200
		autres projet	52 683
		subvention Commission européenne	10 000
Total	<b>1 119 470</b>	Total	<b>1 119 470</b>

En 2015, la Métropole avait soutenu le plan d'actions du pôle Tenerrdis à hauteur de 40 000 €. Compte tenu des enjeux liés à la thématique énergie actuellement, il est proposé de soutenir le pôle de compétitivité Tenerrdis en lui apportant une subvention de 37 600 € au profit de l'association porteuse du pôle (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015).

### **Cluster Lumière**

Le Cluster Lumière, association loi 1901 qui compte plus de 160 adhérents contre 150 fin 2013, a été créé en mai 2008 à Lyon à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, de Philips France, du Comptoir lyonnais d'électricité (SONEPAR), de l'École nationale des travaux publics d'État (ENTPE) et de CDO (organisateur du salon Lumiville).

Le Cluster Lumière est l'unique cluster en France qui se positionne sur la filière de l'éclairage. Il a pour objet de réunir et fédérer les compétences et savoir-faire locaux et régionaux dans ce domaine et de les diffuser à une échelle nationale. Il compte parmi ses membres des métiers très différents : fabricants de modules d'éclairage, des bureaux d'études, des concepteurs éclairagistes, des maîtres d'œuvre, des installateurs, des distributeurs, s'impliquant dans le développement urbain (édifices, voirie, éclairage public, signalétique, etc.), dans le développement commercial et dans le développement immobilier de bureaux.

Le Cluster Lumière répond aux enjeux majeurs que la filière de l'éclairage rencontre actuellement, soit l'efficacité énergétique, la révolution technologique des LED (diodes électroluminescentes), l'approche de l'éclairage par les usages et l'émergence de "l'éclairage intelligent" (confort, bien-être, santé pour l'homme). Le cluster permet ainsi aux entreprises de se structurer et de mener des réflexions communes pour appréhender ces évolutions technologiques et apporter des réponses conjointes répondant aux besoins des nouveaux marchés.

#### **a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2015**

En 2015, par délibération n° 2015-0202 le Conseil de la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 000 € au profit du Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2015. Le pôle comptait 167 adhérents en décembre 2015.

Le programme d'actions pour 2015 a porté sur :

- la mise en réseau et le développement commercial des entreprises : la diffusion de 10 lettres d'informations, de 12 flashes info et de 6 numéros de « génération Led » (veille technique et économique), l'organisation de 3 soirées du cluster et l'enrichissement du site internet dans sa version française,
- la participation du cluster à des événements nationaux et internationaux tels que le salon LUMIVILLE en juin 2015, le Forum LED en novembre 2015, la convention d'affaires « Light Festival Forum » en décembre 2015. L'année 2015 a été l'année mondiale de la Lumière, à cette occasion, le cluster a organisé des expositions afin de sensibiliser le grand public sur l'importance de la lumière dans l'environnement quotidien et de présenter les métiers et les formations de l'éclairage. Le cluster a lancé également des actions de communication et presse autour de ces événements,
- le développement international : la promotion à l'international du cluster à travers notamment une mission collective sur le salon Big 5 à Dubaï, l'accompagnement des entreprises : missions collectives sur des salons, veille marché, soutien à la prospection et à l'implantation via le « club export », la représentation du cluster dans les instances européennes notamment dans le cadre du projet « SSL Erate »,
- la structuration du projet LUMEN : identifier des entreprises intéressées pour travailler le contenu du projet, déterminer le modèle économique, identifier un promoteur qui puisse porter le projet, engager la commercialisation des espaces, engager les premiers projets de recherche et développement.

#### **b) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel**

Le programme d'actions pour 2016 s'inscrit dans la continuité des actions conduites en 2015. Il portera notamment sur :

- la mise en réseau et le développement commercial des entreprises : la diffusion de 10 lettres d'informations, l'alimentation de la plateforme d'échange et de veille, la diffusion de 6 documents d'information sur les normes et la réglementation en matière de LED en partenariat avec PISEO, l'organisation de 3 soirées du cluster, l'enrichissement du site internet, la participation collective à CAPURBA en juin 2016, la participation à Forum LED au Village des partenaires de la Fête des Lumières,
- la continuité des actions sur le projet LUMEN : prospector les entreprises, travailler le modèle économique, engager la promotion / commercialisation des surfaces, engager les premiers projets de R&D,
- le développement à l'international à travers l'export et l'interclustering via une mission de prospection aux Emirats Arabes Unis, la continuité du programme SSL Erate, l'invitation de donneurs d'ordre étrangers sur le village des partenaires de la Fête des Lumières, un déplacement à Bruxelles avec le réseau ELCA,
- l'appui à l'innovation technologique à travers l'animation des « ateliers techno », de think tank sur des thématiques telles que « l'internet des objets lumière »,
- l'innovation par les usages, les nouveaux produits et nouveaux services : l'animation d'un comité de pilotage autour des groupes « projets collaboratifs applications marchés » visant à proposer des solutions d'éclairages innovantes fonctionnelles et permettant d'économiser de l'énergie aux maîtres d'ouvrages publics et privés, aux prescripteurs (architectes, promoteurs) afin d'encourager des démonstrations et des expérimentations ; l'animation de journées de conférences nationales, de rencontres inter-métiers par exemple : Éclairage dans les locaux d'enseignement,
- le développement des compétences et le dialogue social : les mutations induites par l'apparition de l'éclairage électronique demandent de nouvelles compétences et une évolution forte des métiers. Le cluster joue un rôle de relais et de prescription sur ce volet formation entre les entreprises et les centres de formation : Association française de l'éclairage, École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), Institut d'administration des entreprises (IAE), Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, Institut d'optique de Saint Etienne,
- entrepreneuriat et financement des entreprises : assurer une veille pour les adhérents sur les opportunités et les outils de financement, intégrer les jeunes entrepreneurs dans le réseau du cluster via une intégration dans les groupes projets collaboratifs.

Le budget prévisionnel du Cluster Lumière pour l'année 2016, d'un montant de 711 584 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
projet collaboratifs et Innovation	97 620	Métropole de Lyon	44 180
évènementiel - dynamisation du réseau	65 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	238 604
communication Cluster	47 000	Commission européenne (programme SSL Erate)	60 000
actions internationales	110 964	CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne + Membres fondateurs	192 000
charges de personnel	159 000	produits du cluster (cotisations, missions export, plateforme grappe)	176 800
stagiaire	10 000		
participation CCI et industriels	192 000		
frais de fonctionnement	25 000		
taxes et impôts	5 000		
<b>Total</b>	<b>711 584</b>	<b>Total</b>	<b>711 584</b>

Il est proposé d'accorder à l'association Cluster Lumière une subvention à hauteur de 44 180 €. Ce financement est destiné à soutenir le plan d'actions 2016 de l'association (soit une baisse de 6 % par rapport à 2015) ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 315 680 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 107 000 € au profit de l'association Axelera,
- 56 400 € au profit de l'association LUTB Transport & Mobility Systems (TMS),
- 70 500 € au profit de l'association Techtera,
- 37 600 € au profit de l'association Tenerrdis,
- 44 180 € au profit de l'association Cluster Lumière,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Axelera, LUTB TMS, Techtera, Tenerrdis et Cluster Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 67 - opération n° 0P02O2864.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.**